



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
GROUPE ORANGE

INTERGENERATIONNEL

# TPA/TPS3 : renouvelés !

La prochaine  
réunion de  
négociation  
aura lieu le  
7 novembre.

Pour ne manquer  
aucun de nos  
prochains tracts  
sur le sujet,  
inscrivez-vous à  
notre newsletter  
sur l'intranet CFDT  
Orange, [Espace  
Syndicats](#)



La négociation du nouvel accord sur l'intergénérationnel se poursuit avec **les chapitres dédiés aux jeunes et aux dispositifs TPS**. La **CFDT** vous présente les avancées obtenues lors des réunions de négociation.

## TPS3 et Mécénat : cela se précise !

Lors des précédentes séances, l'entreprise s'en est tenue à une unique formule de TPS rémunérée à 65% avec une prime à l'entrée dans le dispositif. Après quelques tours de chauffe et une suspension de séance, **l'entreprise a finalement accepté de réitérer toutes les formules « classiques » du TPS 3 ans !**

- **Le TPS 3 rémunéré à 65%** (12 mois de travail à mi-temps + 24 mois en temps libéré) et le **TPS 3 rémunéré à 75%** (pour 24 mois de travail à mi-temps + 12 mois en temps libéré).
- **Le TPS Mécénat de compétences** avec une *nouvelle formule réduite à 2 ans*: rémunéré à 80% avec 24 mois à mi-temps dans une association. Les 2 formules classiques du TPS3 resteront quant à elle accessibles en Mécénat.

## Seuils de salaires en TPS, primes et médailles !

- La CFDT a demandé la revalorisation des **seuils minima existants de rémunération en TPS** soit **1950 €** pour les non-cadres et **2640€** pour les cadres.
- Nous avons aussi réitéré une demande d'**accompagnement du TPS3 à 65% par une prime** pour améliorer son attractivité
- Interpellée sur la **Décision Générale 51**, la direction d'Orange s'engage à harmoniser les différentes pratiques de son attribution en métropole. **C'est une victoire pour la CFDT qui réclamait plus d'équité depuis plusieurs années.**
- Lors de cette séance, la CFDT réclame également :
  - La revalorisation de la **prime de départ** en retraite des fonctionnaires non-cadres.
  - La remise des **médailles du travail** soit valorisée a minima par une prime non soumise à taxes ni impôts.

**La négociation intergénérationnelle, c'est également l'emploi des jeunes, la transmission des savoirs dans l'entreprise, bref, du plus pour ceux qui restent (voir au verso)**

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur [Intr@noo](#) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

<http://www.facebook.com/cfdt.orange>

[http://twitter.com/CFDT\\_Orange](http://twitter.com/CFDT_Orange)



## 5% d'alternants et 2400 stagiaires par an

Le Groupe Orange s'engage à accueillir a minima 5% d'alternants et 2 400 stagiaires chaque année.

Suite à nos précédentes demandes, **Orange revalorise la prime de tutorat à 375€**. La CFDT attend que cette prime soit accordée aux cadres et non cadres ayant réellement soutenu l'alternant sous forme d'une prime exceptionnelle car la reconnaissance de l'engagement des tuteurs n'est pas satisfaisante.

**Par ailleurs, nous souhaitons que les contrats d'alternance soit privilégiée sur les métiers en tension et d'avenir.** Pour la CFDT, l'alternance n'est pas une force au travail d'appoint, ces jeunes ne sont pas destinés à remplacer temporairement des personnes en arrêt maladie ou des départs non remplacés. Recruter des apprentis avec de réelles perspectives d'embauche, voilà l'ambition que doit se fixer Orange selon la CFDT.

## 7500 recrutements externes en CDI (dont a minima 1700 alternants et stagiaires)

L'entreprise propose 7500 recrutements pour la période 2018 - 2020 soit près d'un emploi remplacé pour deux départs mais en réalité, nous serions à peine à **42% de taux de remplacement** : bien insuffisant pour la CFDT.

**Orange recycle... 1/3 de ses engagements sur l'emploi : inacceptable !**

Dans le cadre de l'accord négocié, le Groupe souhaite s'engager uniquement pour la période 2018 à 2020 alors que nous sommes déjà fin 2018...

Pour la CFDT et les autres syndicats, c'est **INACCEPTABLE**, car l'année 2018 est déjà incluse dans l'accord signé précédemment et mis en œuvre.

**La CFDT souhaite que l'entreprise joue le jeu et s'engage pour les 3 années à venir.**

La CFDT attend des engagements forts, alors que les salariés font face à des surcharges de travail (Orange France, SCE) et toujours l'évaluation du nombre de départs en retraite pour figer les objectifs des recrutements en CDI.

**L'accord inter-générationnel est un accord triennal pour l'avenir : il doit porter sur la période 2019-2020-2021**



**La CFDT et ses représentants vous donnent rendez-vous le 7 novembre pour la suite de la négociation.**

**Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture  
47-49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris Cedex 19**